



**Chambre  
de Métiers  
et de l'Artisanat**  
**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
**SAVOIE**

Monsieur le président  
Maison de l'Intercommunalité  
3CMA  
125 avenue d'Italie  
73300 Saint-Jean-de-Maurienne

**Date : La Motte Servolex, le 15 mai 2024**  
**Objet : Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Président,

Vous avez transmis, pour avis, la modification du PLU de la commune de Saint Jean de Maurienne.

Après examen du dossier, j'ai bien noté que cette modification était relative au Projet d'Intérêt Général de l'extension de la carrière de gypse et je n'ai aucune observation à formuler.

En conséquence, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Savoie émet un avis favorable sur ce projet de modification du PLU

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma sincère considération,

La Présidente

Isabelle GUILLAUD

